

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2026

Présents : Marie Hélène BISCARAT, Sébastien CAUQUIL Claudine FOURNIER, David PICHON, Salima BEHAZ, Bernard VALETTE, Colette RAYNE, Sandrine FAVE, Catherine FINA, Benjamin ROUVEYROL, Iris FIRLEFYN, Marie BERNARD, Thierry ROBERT

Pouvoirs : Denis BOSSON à Marie Hélène BISCARAT
Philippe RABOUIN à Marie BERNARD

Bernard VALETTE est nommé secrétaire de séance

Approbation du Procès-verbal du 24 juin 2026 : adopté à l'unanimité

1 DECISIONS SUR EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION

Madame le Maire informe l'Assemblée de la réception de déclaration d'intention d'aliéner sur des parcelles à Casteljau, sis 52 Chemin des Muriers ;

Section 046 C

N° 394 – 396 – 862 – 863

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la déclaration d'intention d'aliéner sur la Commune et DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles précitées

Vote à l'unanimité

Madame le Maire informe l'Assemblée de la réception de déclaration d'intention d'aliéner sur une parcelle à Casteljau, sis 1868 Route du Bois de Paiolive ;

Section 046 ZB

N° 393

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la déclaration d'intention d'aliéner sur la Commune et DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle précitée

Vote à l'unanimité

Madame le Maire informe l'Assemblée de la réception de déclaration d'intention d'aliéner sur une parcelle A Berrias, sis 36 Chemin des Esparots ;

Section 000 B

N° 45

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la déclaration d'intention d'aliéner sur la Commune et DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle précitée

Vote à l'unanimité

Madame le Maire informe l'Assemblée de la réception de déclaration d'intention d'aliéner sur une parcelle à Casteljau, sis Chemin de Toul ;

Section 046 C

N° 812

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la déclaration d'intention d'aliéner sur la Commune et DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle précitée

Vote à l'unanimité

Madame le Maire informe l'Assemblée de la réception de déclaration d'intention d'aliéner sur une parcelle A Berrias, sis Rue de la Fontaine ;

Section 000 B

N° 17

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la déclaration d'intention d'aliéner sur la Commune et DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle précitée

Vote à l'unanimité

Madame le Maire informe l'Assemblée de la réception de déclaration d'intention d'aliéner sur une parcelle A Berrias, sis Rue de la Passette ;

Section 000 B

N° 52

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la déclaration d'intention d'aliéner sur la Commune et DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle précitée

Vote à l'unanimité

2 CONSTRUCTION D'UN PREAU ET AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA MAIRIE

Madame le Maire rappelle la volonté des Elus de restructurer l'espace public situé dans la prolongation du commerce, envisagé comme un lieu de vie et de festivités, accessible à tous.

Si le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche (CAUE) accompagne la commune dans une réflexion stratégique et globale, il est nécessaire de s'appuyer sur les compétences d'un cabinet d'architecte pour les sujets technicité et marché public.

La Société d'Architecture AGERON et YOT propose d'assurer cette mission pour répondre aux caractéristiques de l'aménagement souhaité (local de rangement, espace couvert, sanitaires, stationnement...) tout en créant un ensemble harmonieux (pierres locales, cohérence architecturale avec les bâtiments environnants, valorisation des espaces naturels...).

Les honoraires de cette mission sont évalués à 10 % HT du montant final des travaux.

Le Conseil Municipal DECIDE de confier la mission de maîtrise d'œuvre au cabinet d'architecture AGERON et YOT et AUTORISE le Maire à signer le courrier d'engagement afin que le cabinet puisse établir un contrat de mission conforme aux marchés publics.

Vote à l'unanimité

3 RENOVATION DE LA MAISON COMMUNALE RUE DU CHADIOT ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Madame le Maire fait part à l'Assemblée du départ de la locataire de la maison située au 135 rue du Chadiot.

Cette habitation d'environ 50 m2 nécessite de faire l'objet de rénovations structurelles importantes sur plusieurs points :

- Toiture et charpente
- Isolation périphérique
- Menuiseries et volets roulants
- Réseaux de chauffage et Ventilations mécaniques
- Remise aux normes des réseaux électriques et sanitaires

L'habitation étant agencée pour une circulation de plein pied, il paraît judicieux d'adapter le logement pour le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite (suppression de cloisons, réduction de l'encombrement, accessibilité de la salle de bains...).

Madame le Maire propose de se faire accompagner sur ce projet, autant pour la partie autorisations d'urbanisme que pour la maîtrise d'œuvre, représentant un coût total d'environ 80 000 € HT (96 000 € TTC).

Le Conseil Municipal DECIDE de réaliser des travaux à la maison communale rue du Chadiot (rénovation et accessibilité PMR), AUTORISE le Maire à contacter les entreprises aptes à réaliser les différentes phases de la mission et AUTORISE le Maire à solliciter l'ensemble des aides financières possibles

Vote à l'unanimité

4 TRAVAUX D'ELECTRIFICATION AUTOUR DE LA MAIRIE ET VIREMENT DE CREDITS NECESSAIRES – DM 1 BUDGETAIRE

Madame le Maire expose la nécessité de travaux de renforcement et d'extension sur le réseau électrique autour de la place de la mairie.

Dans le cadre de l'aménagement paysager, ces travaux permettront également la mise en discrétion des réseaux électriques et téléphoniques existants.

Les travaux sont assurés par Territoire d'énergie ;

le plan de financement de l'avant-projet sommaire se détaille comme suit :

TRAVAUX	MONTANT HT / €	PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE
Renforcement du réseau électrique	171 867.19	
Infrastructure d'Eclairage Public	8 475.51	4 237.76
Infrastructure du réseau de Télécommunication	16 220.32	19 464.38
TOTAL	196 563.02 €	23 702.14 €

Pour réaliser ces opérations, il est nécessaire de procéder à des virements (décision modificative) afin de disposer des crédits nécessaires au règlement des participations :

COMPTE	DEPENSES D'INVESTISSEMENT
21351 / 21 Bâtiments publics	- 25 000 €
2041582 / 204 Bâtiments et installations	+ 25 000 €

Le Conseil Municipal APPROUVE les travaux de renforcement, extension et mise en discrétion sur le réseau électrique et AUTORISE le virement de crédits nécessaires au mandatement de l'opération

Vote à l'unanimité

5 COMPOSITION DE L'EQUIPE PROJET DANS LE CADRE DE LA CONVENTION CONFIEE AU CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT

Le projet d'aménagement des abords de la mairie ayant été confié au CAUE par convention, Madame le Maire évoque la nécessité de désigner une équipe projet composée d'élus et/ou de techniciens ;

ils sont identifiés comme les interlocuteurs privilégiés du CAUE, chargés d'assurer le suivi de l'accompagnement et les validations nécessaires à l'avancement du projet.

Madame le Maire invite les membres de l'Assemblée intéressés à proposer leur contribution au projet

Le Conseil Municipal DESIGNER les Elus suivants comme membres de l'équipe projet du CAUE :

- **Marie-Hélène BISCARAT**
- **Sébastien CAUQUIL**
- **Claudine FOURNIER**
- **David PICHON**

Vote à l'unanimité

6 STRATOTYPE DU BERRIASIEN

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'un courrier officiel sur ce sujet va être acheminé en mairie sous peu.

A partir de ce délai, la Commune disposera de 3 mois pour délibérer sur le projet d'arrêté préfectoral portant création de la liste des sites d'intérêt géologique.

Une conférence, ouverte à tous, sera organisée sur la Commune à l'automne.

Au vu de ces éléments, Madame le Maire propose un report du vote, qui est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS

Equipe communale

Un numéro d'astreinte, en cas d'urgence, en dehors des horaires de la mairie, est mis en place depuis le 13 juillet. Le tour de garde est établi jusqu'au prochain Conseil et sera disponible à l'accueil. Les Elus tiendront également des permanences en mairie le samedi matin, de 9h à 12h.

Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes

Collecte des verres

Les Elus demandent à ce qu'un passage supplémentaire par semaine soit assuré en période estivale.

Aides financières

- Le fonds de concours de la CDC qui est une contribution aux travaux réalisés par les Communes passe de 10% à 25% du cout total HT.
- Aménagement des aires de tri sélectif : jusqu'à 50 % du cout total (maximum 5000 €)

Réunions

- Le Conseil Communautaire décentralisé s'est tenu à Montselgues pour soutenir et maintenir l'école de la commune (classe unique).
- La Commission Aménagement Travaux travaille sur l'aménagement de points de baignade, identifiés et surveillés (dont un sur Casteljau), en collaboration avec la Commission Tourisme Pleine Nature.
- La Commission Tourisme Pleine Nature pense à un aménagement du parking de la Padelles pour la pratique du kayak sportif. Il est rappelé que, par arrêté préfectoral, un quota limité de canoës est expérimenté.
- La Commission culture a réfléchi à des critères pour attribuer les subventions en fonction des événements
- La Commission Enfance et Jeunesse prépare une nouvelle convention pluriannuelle, 2027-2031

Communication

- Organisation par le Département de l'Ardèche d'un événement culturel et scientifique intitulé Merveille 07 à la Commanderie de Jalès, les 3 et 4 octobre prochains. Présentation de « la vigne à vélos » à cette occasion.
- Parution de 4 articles sur Berrias et Casteljau dans l'hebdomadaire La Tribune (édition du 16/07).
- Mme le Maire reçoit le journaliste de la Tribune le 23/07 et les écogardes qui expliqueront en quoi consiste leur mission durant la saison.
- Un point est fait sur la diffusion des animations aux différents points d'affichage de la Commune.
- Désignation de David PICHON et Salima BEHAZ pour la CCI Ardèche

Voirie- Travaux

- La Commune est intéressée par l'achat de parcelles à proximité immédiate de l'école, afin de faciliter le stationnement aux usagers durant l'année scolaire.
- Dans le cadre de la rénovation de l'école, un technicien chargé de l'audit énergétique se rendra sur place jeudi 23 juillet.
- Le cout de la rénovation du City Parc étant important, il est envisagé une rénovation effectuée par les Agents techniques communaux dans un premier temps (lattes de bois). Des panneaux de baskets ont été commandés, la pose d'un sol synthétique sera commandée.

Population

- Les personnes vulnérables ont été en partie recensées par les Elus de la Commission Action Sociale. Des informations vont être distribuées dans les boîtes aux lettres ; les personnes qui le souhaitent peuvent s'inscrire en mairie.
- Deux nouveaux défibrillateurs (DAE) seront installés devant les deux mairies (Berrias et Casteljau).

Tourisme

- L'inquiétude relative à la présence d'un syphon (tourbillon) provoqué par le pompage à Cornadon est levé : Les grilles ont été nettoyées, des bouées pour signaler le pompage sont installées. Le pompage a lieu uniquement de 00h à 17h désormais.
- Rappel de l'arrêté communal en vigueur concernant les animations nocturnes : Mardi et jeudi jusqu'à minuit + le 14/07 + le 21/07 + le 15/08
Mme le Maire a dû intervenir dans le cadre du non-respect de cet arrêté municipal. L'arrêté préfectoral, plus coercitif, peut s'appliquer en cas de manquements répétés.

Commerce multi services /Boulangerie

- La Commune est en recherche active de gestionnaires pour le commerce et la boulangerie.
Cinq candidatures étudiées n'ont pas pu aboutir.
Mme le Maire invite les élus à se prononcer sur la dernière candidature dont les produits de boulangerie ont fait l'objet d'une dégustation courant juillet.

La séance du Conseil est levée à 23 h



**Le Secrétaire de séance
Bernard VALETTE**

